

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D’AUGE

Délibération N° 04.07.2022 / 01

LUNDI 4 JUILLET 2022 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
A LA SALLE DES FETES
DE LIVAROT – PAYS D’AUGE
Rue Racine à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 32
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 30
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le 4 JUILLET, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D’AUGE, rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND (arrivé à 18 h 40), Mr Christophe LERNER, Mme Stéphanie MARTIN, Mr Dominique MOREAU, Mme Christine MOTTE, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mme Chantal POUCHARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jean-Claude BENARD, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à .
- Mme Jacqueline JULIEN, pouvoir à Mme Marianne FLORAT.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à .
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à .
- Mr Philippe SOETAERT, pouvoir à
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à .

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mr Dominique LESUFFLEUR.
- Mme Françoise MECKERT.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Brigitte MOREIRA.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

Absents :

- Mme Renée ANDRÉ.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mr Jack BOISJOLY.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr François GILAS.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Sandrine LECOQ.
- Mme Pascale PAYNEL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.
- Mme Nathalie ZEYMES.

Mr Fabrice FOUCHET est désigné secrétaire de séance.

FERVAQUES - PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX «ALLEE DES SOUPIRS» – ETUDE DEFINITIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 104 551,12 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale s'élève à 47 698,81 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Pour rappel, le coût estimé en étude préliminaire était de 55 969,90 € (soit une réduction de 8 271,09 €)

Le Conseil Municipal devra :

- Confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décider d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours,
- S'engager à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- Prendre note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engager à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2 613,78 €,
- Autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- **DÉCIDE** d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2 613,78 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Pour extrait certifié conforme au registre, le 4 juillet 2022.



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20220704-2022-07-13-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Notification : 28/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation